



Février 2008

Journal gratuit
édité par
l'association

Numéro 12

SOMMAIRE

- P1 : ÉDITORIAL
- P2 : BIENTOT LES ELECTIONS
- P3 : TOUT SAVOIR SUR LES ELECTIONS MUNICIPALES
- P4 : LES ELECTEURS DE BRUGES AU SECOURS DE CAPBIS ET MIFAGET
- P5 : L' ELECTION DE MA SŒUR AUX MUNICIPALES
- P5 : L' EDELWEISS OU IMMORTELLE
- P6 : L' IMMORTELLE
- P7 : AU NOM DE LA VIE
- P8 ET 9 : DONNER SON SANG C' EST SAUVER DES VIES HUMAINES
- P9 : UN CORBEAU DANS LA REGION

Édité à 460 exemplaires

Allez-vous doter la commune d'un document d'urbanisme qui comporte un plan de prévention du risque inondation ?
Allez-vous mettre en place un système d'alerte pour les crues de l'Arec et du Landistou ?
Avez-vous quelques idées pour débloquer le dossier intercommunal du projet de déchetterie ?
Comment allez-vous terminer l'assainissement collectif en raccordant le quartier des Artigots prévu au schéma directeur ?
Cette liste n'est pas exhaustive, chacun doit la compléter, la modifier, pour pouvoir se déterminer et prendre ses responsabilités de citoyen.

Il faut souhaiter aussi que les candidats organisent des réunions publiques préélectorales pour nous parler de leur programme, ce qui me semble la moindre des choses pour ceux qui briguent des fonctions à la tête de notre commune.

Votez bien !

Françoise Gady-Larroze

EDITORIAL

QUESTIONS A NOS CANDIDATS

Les élections municipales approchant, selon la coutume de nos villages, nous allons vraisemblablement recevoir la visite d'un (une) ou plusieurs candidats (candidates) au Conseil Municipal.

C'est l'occasion de faire le bilan de 7 ans de gestion municipale de l'équipe sortante, d'évaluer les candidatures et de se préparer à « bien » voter.

Chaque candidature est un acte grave de conséquences, puisqu'il s'agit, si on est élu, de participer aux décisions qui détermineront le sort de notre commune pour les six ans à venir. Tout candidat ou candidate se doit d'avoir un projet pour nos villages, une vision claire de leur gestion au quotidien et sur le long terme, c'est-à-dire connaître les dossiers, savoir décider des priorités pour les décisions et les engagements financiers, faire preuve d'esprit d'innovation et de responsabilité, être parfaitement intègre, avoir le sens de l'intérêt public, être à l'écoute et au service de tous les habitants ...

Quelques questions peuvent tester les capacités des candidats et des candidates à assurer la fonction qu'ils briguent, a fortiori s'ils sont tête de liste et espèrent devenir Maire. Je vous invite à vous les poser et à les leur poser.

Quels projets allez-vous soutenir en priorité ?

- Amélioration de la cantine scolaire
- Dotation d'une salle multi-activités digne de ce nom sur la commune
- Création de lieux de rencontre pour les jeunes
- Amélioration de la voirie municipale
- Mise à la disposition d'une salle municipale pour les enfants qui pratiquent des activités culturelles (peinture...)
- « nettoyage » et embellissement du village
- Poursuite de la création de pistes dans les montagnes

BIENTOT LES ELECTIONS

En période d'élection, le moment est propice pour faire un bilan global de la gestion et de l'administration de notre Commune! Satisfaction, mécontentement, frustration, résignation, mais aussi espérance... Autant de sentiments qui peuvent occuper l'esprit de nos concitoyens à la fin d'une mandature municipale.

Les prochaines élections municipales du mois de mars vont porter aux affaires une nouvelle équipe dont la mission est particulièrement exaltante pour le devenir de la Commune de Bruges Capbis Mifaget. Les candidats vont bientôt nous soumettre leurs objectifs, leur vision de notre futur commun et bien entendu solliciter notre bulletin de vote pendant la campagne électorale.

La campagne électorale est le moyen le plus direct pour établir un contact entre les candidats et la population. Pour les candidats, c'est un moment privilégié afin de mieux faire connaissance, présenter un projet, essayer de convaincre, parfois en trop peu de temps. Pour le citoyen, c'est un moment important afin d'exprimer ses doléances avec l'espoir d'être écouté, et entendu...

Lorsqu'on est attentif, à l'écoute des autres, ces contacts sont indispensables et toujours positifs quand on veut apporter son savoir et son énergie au bénéfice de la collectivité, pour l'aider concrètement, mais surtout pas pour défendre ses ambitions personnelles!

Nous avons, par nos votes, le devoir de faire le meilleur choix parmi les candidats qui nous représenteront au Conseil municipal.

En fonction des suffrages exprimés, le Maire, les Maires délégués, les adjoints, seront élus par les Conseillers municipaux. Ils constitueront la Municipalité, en quelque sorte le gouvernement de la Commune, chargée de faire appliquer les décisions du Conseil Municipal et bien entendu les lois et réglementations par ailleurs en vigueur.

Le Maire est élu pour ses qualités d'engagement, ses compétences, ses qualités d'écoute. Il sait s'appuyer sur l'ensemble du Conseil Municipal. Il doit être impartial et posséder des qualités de médiateur, particulièrement souhaitables à Bruges...

Il nous faut un Maire et une équipe à notre écoute, compétents et dévoués, au service des ci-

toyens, se préoccupant de leur mission avec rigueur et honnêteté, présents pour faire face, par leurs actions, aux coups du sort et de la nature. Ils doivent être réactifs dans tous les domaines, sachant déceler les anomalies de fonctionnement et perturbations anciennes ou nouvelles pour apporter des vraies solutions aux problèmes posés. Ils doivent aussi savoir déceler, éveiller et dynamiser les vraies capacités de nos villages, dans tous les domaines.

Il nous faut un Maire et une équipe ayant la volonté de régler les problèmes liés à la circulation des véhicules et à leur stationnement dans les rues du bourg.

Il nous faut un Maire et une équipe capables de mener une réflexion collective sur le devenir économique de notre Commune, de privilégier l'épanouissement des forces vives, mais surtout pas de les voir disparaître sans broncher...

Il nous faut un Maire et une équipe conscients de la nécessité d'aider la jeunesse dans ses activités école/sport/loisirs mais aussi le troisième âge pour lui faciliter les démarches de la vie quotidienne.

Exigeants, nous le sommes. Mesdames et Messieurs les candidats, étonnez-nous par vos propositions pour faire bien mieux !!!

Merci d'avance.

Norbert Pouydebat



TOUT SAVOIR SUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les électeurs de Bruges Capbis Mifaget vont voter, au mois de mars 2008, pour élire le nouveau Conseil Municipal de notre commune.

Contrairement à la très grande majorité des communes françaises, le cas de Bruges Capbis Mifaget est particulier. En effet, notre commune est, depuis le 1^{er} janvier 1973, le produit d'une **fusion par association de trois communes**, sous l'égide de la loi Marcellin du 16 juillet 1971. Cette loi visait à l'époque au regroupement de communes voisines. En France, sur 36600 communes environ, on en dénombre quelques centaines dans ce cas, dans les Pyrénées-Atlantiques, seulement une dizaine.

Sur le plan des élections municipales, chaque commune associée a une section électorale dont les électeurs inscrits élisent leurs représentants au Conseil Municipal pour 6 ans:

à **Bruges**, 573 électeurs inscrits (environ) élisent **12 conseillers**,

à **Capbis**, 65 électeurs inscrits (environ) élisent **1 conseiller** (et un suppléant)

à **Mifaget**, 103 électeurs inscrits (environ) élisent **2 conseillers**.

Le Conseil municipal, ainsi formé de **15 conseillers**, élit à son tour le Maire de Bruges-Capbis-Mifaget, ses adjoints (en théorie quatre) et les deux Maires délégués (Capbis et Mifaget pour le cas actuel)

Dans le cas de notre Commune (de moins de 2500 habitants) les listes des candidats peuvent être incomplètes et les candidatures individuelles sont admises.

Les listes peuvent être panachées : il est possible d'ajouter ou supprimer des noms de candidats à condition que cela soit clairement explicité pour être validé.

Sur le plan du scrutin :

sont élus dès le premier tour, les candidats qui ont obtenu la majorité des suffrages exprimés (plus de 50% des voix) et un nombre de voix supérieur à 25% des électeurs inscrits, sont élus au deuxième tour, les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Sur un plan plus général, quelques rappels

Le Maire de Bruges Capbis Mifaget est chargé de l'administration et de la gestion de l'ensemble de la Commune, de la direction des services techniques (secrétariat, entretien, cantine, garderie,...), de l'état civil et de la police sur le territoire de la commune associée de Bruges (pour le cas actuel), de la présidence du Conseil Municipal et des commissions municipales (voirie, finances, CCAS,...).

Les Maires délégués de Capbis et Mifaget sont chargés de la police et de l'état civil au sein de leur commune associée, de la présidence de la commission consultative et disposent d'une mairie annexe.

Les biens des communes associées sont mis en commun avec droits d'usage égaux pour les habitants des trois communes,

tous les bâtiments publics communaux des trois communes associées sont pris en charge par la commune de Bruges Capbis Mifaget.

La fusion par association des trois communes ne peut pas provoquer l'aliénation des droits d'usage que détiennent les habitants de Capbis sur les montagnes d'Asson.

Tout citoyen âgé de 18 ans, inscrit sur la liste électorale de l'une des trois communes associées, a le devoir de voter, au mois de mars 2008, pour élire le Conseil Municipal.

LES ELECTEURS DE BRUGES AU SECOURS DE CAPBIS ET MIFAGET

Voilà 20 ans que je vote à Mifaget. En effet pour quelques mètres ma maison est située sur cette commune.

En mars 2008 cela fera donc le quatrième scrutin municipal auquel je participe. Alors pour une fois je voudrais dire mon grand sentiment d'injustice.

Les habitants de Mifaget élisent deux conseillers municipaux, les habitants de Capbis un, et les habitants de Bruges, douze. Tout ce monde se réunit en un seul conseil municipal qui élit le maire. C'est le principe des communes associées.

Seulement dans ce principe il existe une commune dominante, par le nombre d'habitants d'abord mais aussi par son influence dans notre vie de tous les jours.

Tous les événements qui peuvent nous concerner se passent à Bruges à commencer par la permanence du secrétariat de mairie. Nos centres d'intérêts sont aussi à Bruges : écoles, salle des fêtes, installations sportives ...

Et dans tous ces secteurs les décisions sont prises par un conseil municipal dont la majorité des membres a été élue par les seuls électeurs de Bruges.

Quelle est la part d'influence des électeurs de Mifaget ou de Capbis dans tout ça ?

Que représentent un ou deux conseillers municipaux au sein d'un conseil de quinze membres ?

A mon avis quantité négligeable. Ils sont concernés par les rares sujets de leur commune mais quand il s'agit des grandes décisions qui touchent la grande commune c'est le grand Maire de Bruges qui officie.

Et depuis 20 ans je n'ai jamais eu le pouvoir de donner ou de refuser ma voix à ce grand maire en place.

Il y a peu de remède à cette situation.

Une scission des trois communes ne semble pas viable : l'association présentant des intérêts notamment

pour le classement en zone montagne aux dires de certains.

Alors pourquoi pas une totale fusion où tous les habitants des trois anciennes communes voteraient pour tous les membres du conseil municipal.

On m'a rétorqué que c'était l'idée d'un « étranger » (un « étranger » vivant depuis vingt ans à Bruges Capbis Mifaget !) et que les gens du pays auraient l'impression de perdre leur identité. Peut-être cela dessert-il seulement certains intérêts.

Les courants d'opinion actuels pourraient évoluer si 150 nouveaux électeurs (une centaine à Mifaget et une cinquantaine à Capbis) participaient au vote de l'ensemble du conseil municipal.

Le seul maigre espoir qu'il me reste serait que les électeurs de Bruges ne votent plus liste entière. En effet un plus grand panachage de tendance dans le conseil municipal garantirait un rééquilibrage.

Alors électeurs de Bruges pensez à nous pauvres Mifagétois et Capbisois et le jour des élections n'hésitez pas : rayez hardiment et remplacez judicieusement.

Vive la diversité.

Vive Bruges Capbis Mifaget !

Philippe Caussé

RAPPEL SUR LA FUSION DES COMMUNES DE BRUGES, CAPBIS ET MIFAGET

La fusion des communes de **Bruges, Capbis et Mifaget** est officialisée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1972 en application de la loi Marcellin (nom du ministre de l'Intérieur de l'époque) N°71-588 du 16 juillet 1971.

Une convention entre maires explicite les options retenues, les mesures transitoires et les points particuliers liés à la fusion.

Le texte de la convention établie entre les maires respectifs de Bruges, Capbis et Mifaget est repris intégralement sur notre site :

<http://bva-bcm.asso.fr>

L'ELECTION DE « MA SŒUR » AUX MUNICIPALES

Ma sœur se présente... et se présentent à moi quatre réactions possibles (et sans doute bien d'autres).

► Première réaction : je vote pour ma sœur et pour toute sa liste, liste entière, déclarant ennemis tous les autres candidats, souhaitant qu'il n'y ait aucune opposition. Réflexe tribal

Ou bien vraiment sa liste est-elle la liste idéale ? Tellement idéale que les autres sons de cloches et tout contrôle indépendant soient sûrement inutiles, voire incongrus ?

► Deuxième réaction : je vote pour ma « sœur » ou mon « frère », liste entière, car on ne sait jamais de qui l'on aura besoin et ce sera plus facile si l'on a quelqu'un dans la place, et que la place est libre de toute contestation éventuelle pour des passe-droits à la famille représentée, qui aura apporté un soutien sans mélange. C'est le vote familial, dans le sens calabrais, et la vieille pêche traditionnelle aux familles les plus nombreuses. Les 'clients' ne seront pas forcément remerciés si vraiment l'on croit être en Calabre, mais ça se tente ? C'est du moins ce qui se dit dans les états-majors.

Quant à élire des gens qui ne sauront que dire « oui, amen », ce n'est pas le problème de ce vote peu démocratique et 'combinard' (naïvement ou pas).

► Troisième réaction : je vote pour sa sœur, car on l'aime bien et l'on se trouverait bien embêté si, n'ayant aucune voix, elle savait que je n'avais pas voté pour elle. Je vote pour elle mais je choisis les autres soigneusement pour ce que je pense qu'ils pourraient apporter à la gestion de la commune, sans m'enfermer

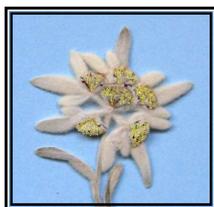
dans une 'logique' liste entière. Ce sont des listes composées d'individus de bonne volonté et, appelons un chat un chat, éventuellement de quelques ambitieux de petits trônes ou de strapontins honorifiques, ici comme partout. Pour ma part c'est ce que je ferai,

► Quatrième réaction : ne connaissant pas grand monde, je panache à outrance au feeling, persuadé qu'il est n'est pas sain qu'un conseil municipal, comme toute assemblée ayant capacité de décision, soit tout d'un seul bord, ou que la minorité soit si minoritaire qu'on se permette de tourner le dos (ou sortir le bâton) quand elle propose une critique ou une idée quelconque. La pluralité de l'assemblée devrait empêcher le culte de la personnalité et les attitudes de chef avec sa troupe, soumise ou découragée.

"Finalement on me demande ce qu'effectivement je vais voter, si j'exclus les listes entières. Chacun fera dans l'isoloir, et moi aussi, exactement ce qu'il veut et c'est une chance qu'il ne faut pas sous-évaluer: nous ne sommes pas obligés de voter Staline ou Poutine ou leurs féroces représentants locaux, c'est ça l'isoloir, si on ne triche pas (mettre le papier dans la main et enlever systématiquement tous les papiers de l'isoloir, ou n'en mettre qu'un, le "bon", ou n'y point passer, ou voter pour l'âne du voisin...) Alors je vais faire cette ultime réponse de béarnais à celui qui me presse: " bien sûr que je vais voter pour toi, et même liste entière... peut-être. Peut-être... C'est oui ou c'est non? " *Arren n'et hèit, Quan tot n'ei hèit!* L'isoloir sera témoin de mon vote, et *Adishat à tots!*

Un électeur comme un autre.

L'EDELWEISS OU IMMORTELLE



Appelé également « étoile d'argent », « reine-des-glaciers ou « immortelle des neiges, l'edelweiss ou *Leontopodium alpinum* appartient à la famille des Astéracées.

Son nom, de l'allemand « edel », noble et « weiss », blanc, est d'origine suisse allemande Il lui a été donné en 1784 et a été adopté par les autres langues au cours du XIX^{ème} siècle.

Originaire de Sibérie, l'edelweiss s'est implanté sur les hauts sommets du continent européen au cours de la période glaciaire; cette plante vivace rhizomateuse,

dont les inflorescence sont groupées en capitules et entourées d'une rosette de feuilles recouvertes d'un fin duvet blanc, affectionne les pelouses rocailleuses et schisteuses de 1700 à 3400 m d'altitude. Elle fleurit en juillet et en août.

UNE BELLE LEGENDE

Après avoir guidé les rois mages auprès de l'enfant Jésus, l'étoile des bergers se serait répandue sur la cime des montagnes en une multitude de petites fleurs blanches. Ainsi est née l'étoile des glaciers ou edelweiss.

L'IMMORTELLE

Une randonnée cyclotouriste en montagne et une soirée béarnaise pour une belle cause le 7 juin 2008 à Bruges

L'Immortelle, nouvelle manifestation cyclotouriste d'endurance à but humanitaire, aura lieu le samedi 7 juin 2008 à Bruges Capbis Mifaget.

Cette randonnée, organisée par l'Association Bien Vivre à Bruges Capbis Mifaget et le Comité Départemental UFOLEP 64, a pour objet de promouvoir les dons de sang et d'organes en partenariat avec la **Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles et l'ADOT 64** (Association des Donneurs d'Organes et de Tissus humains) qui fourniront sur place toutes les informations utiles.

L'Immortelle, c'est l'edelweiss de notre Béarn, symbole de l'amour et de la montagne. Elle est l'emblème de cette journée d'effort, de convivialité, de générosité et de respect de l'environnement.

Le parcours modulable de la randonnée propose de gravir en aller-retour tout ou partie des six cols routiers des vallées d'Ossau et de l'Ouzom (Soulor, Spandelles, Marie-Blanque, Aubisque, Pourtalet et Castet).

Au pied de chaque col, les participants peuvent choisir, en fonction de leur entraînement et de leur motivation, de continuer vers les cols suivants ou de rentrer directement à Bruges.

Les parcours possibles permettent de parcourir de 40 à 262 km, de gravir de un à six cols et de 800 à 6000 mètres de dénivelé entre 6h00 et 21h00.

La journée se terminera à la salle des sports de Bruges par un repas béarnais animé bénévolement par le groupe Gascon **ARRAJADIU**, qui vous fera danser au son de leurs accordéons, flûtes et violons ainsi que le groupe polyphonique béarnais **MONTANHAS E RIBERA**.

Le montant de la participation à l'épreuve est fixé à 13 euros pour les inscriptions par correspondance avant le 31 mai 2008 (15 euros sur place) dont 5 euros par participant seront reversés à l'ADOT.

Le montant de la participation au repas est fixé à 15 euros (inscriptions par correspondance uniquement jusqu'au 31 mai 2008).

Le nombre de participants à l'épreuve étant limité à 300, il est préférable de s'inscrire par correspondance.

Renseignements et inscriptions

<http://www.immortelle-cyclo.com>



Montanhas e Ribera

AU NOM DE LA VIE

FRANCE ADOT, c'est une fédération d'associations qui œuvre dans chaque département pour informer et sensibiliser sur la cause du Don d'Organes et de Tissus.

Pour ou contre le Don d'Organes ?

La transplantation d'organes est le **seul espoir de vie** pour de nombreux malades atteints d'insuffisance rénale, cardiaque, pulmonaire ou hépatique. Aujourd'hui en France, de nombreux malades meurent faute de ne pouvoir recevoir une greffe à temps. Dans ce contexte, il serait souhaitable que chacun puisse de son vivant prendre position pour ou contre le don et en parler avec sa famille et ses proches.

Qu'est-ce qu'une greffe ?

Une greffe est la mise en place dans le corps humain d'un organe étranger qui lui est devenu nécessaire pour remplacer ou suppléer un organe en défaillance sévère et irréductible, et dont la fonction est vitale et permettre à un malade de retrouver une existence normale.

Chacun peut-il être donneur ?

Tout sujet en état de mort encéphalique, malgré tous les efforts des médecins pour le sauver, doit être considéré comme un donneur potentiel.

Cependant, il existe des contre-indications absolues au prélèvement de tout organe (infections sévères, cancers...). Il existe par ailleurs des contre-indications propres à certains organes.

En pratique, la qualité fonctionnelle du greffon dépend en grande partie des conditions dans laquelle survient la mort. Un organe dont la fonction est douteuse sera refusé.

Il n'y a pas de limite d'âge légale, cela dépend des organes concernés. Le critère retenu est la qualité des organes prélevables. C'est l'état physiologique du donneur et les circonstances de sa mort qui en décident.

Comment faire connaître ma position vis à vis du Don d'Organes ?

Si je refuse tout prélèvement d'organe le jour de mon décès, j'ai la possibilité de m'inscrire sur le Registre Nationale des Refus, auprès de l'Agence de la biomédecine. J'aurai dès lors l'assurance de ne pas être prélevé.

Si au contraire je suis résolument POUR le Don d'Organes, je dois le signaler à mes proches, afin que ceux-ci puissent témoigner de ma volonté, et porter sur moi une carte de donneur d'organes. Celle-ci n'est pas obligatoire mais facilite grandement le don. Elle me permet d'affirmer ma position. Je peux mentionner à mes proches ma volonté d'exclure du prélèvement un ou des organes particuliers.

A qui va le don ?

Le don est strictement **ANONYME**. Tous les individus ont des chances égales quant à l'attribution des greffons. Quand un organe est disponible, il est attribué selon des règles strictes dont l'**Agence de la biomédecine** est garante.

Quelle est la position des différentes religions ?

La plupart des courants religieux sont favorables au Don d'Organes. Néanmoins, il faut noter l'opposition de l'hindouisme et du shintoïsme.

Que l'on ait une conviction religieuse ou non n'influe évidemment pas sur les notions de fraternité, d'amour, de dignité, de respect. Les prélèvements et transplantations d'organes ne posent pas de problèmes particuliers, ils incitent cependant à une profonde réflexion.



FRANCE ADOT 64

ADOT 64 - Pyrénées-Atlantiques
 Secrétariat : 37, Avenue Jacques Brel
 Portable : 06 08 53 32 93
 64400 OLORON St MARIE
 Tél : 0875 500 150 Fax : 05 59 21 58 77

DONNER SON SANG C'EST

En France, 500 000 malades ont besoin chaque année d'une transfusion sanguine pour soigner leur pathologie. Il faut donc prélever sur des donateurs sains, le sang nécessaire pour arriver à satisfaire ce besoin, à tout moment et dans les conditions requises.

C'est la mission de l'Etablissement Français du Sang (EFS)

Le sang est composé de cellules (globules rouges, globules blancs et plaquettes) baignant dans un liquide (le plasma) riche en protéines (albumine, immunoglobulines, facteurs de coagulation...) La fonction du sang est multiple :

- transporter l'oxygène et le gaz carbonique (globules rouges),
- lutter contre les infections (globules blancs et immunoglobuline),
- lutter contre les saignements (plaquettes et facteurs de coagulation),
- maintenir la pression sanguine (albumine)...

A partir d'un don de sang total, on peut en séparer les différents composants (concentrés de globule rouges, concentré de plaquette, unité de plasma) et fournir ainsi aux malades le seul produit dont il a besoin :

- les globules rouges sont utilisés en cas d'hémorragies importantes consécutives à un accident ou à une opération chirurgicale et dans des cas d'anémie chronique,
- les plaquettes permettent de traiter les leucémies,
- le plasma soigne les grands brûlés et les infections graves.

Donner son sang est absolument sans risque :

- le matériel utilisé (aiguille tubes et poche) est stérile et à usage unique,
- le prélèvement est effectué dans des conditions strictes d'hygiène et de confort par une personne qualifiée,
- une poche de 460 ml, en moyenne, est prélevée en 8 à 12 minutes ainsi que des tubes échantillons permettant d'effectuer des contrôles biologiques,
- après le don, une collation est offerte, pendant laquelle le donneur reste sous surveillance du personnel de l'EFS.

Comment votre don est-il sécurisé ?

Des échantillons de sang sont prélevés à chaque don pour être analysés avec les techniques les plus fiables pour un dépistage d'éventuels virus (VIH, hépatites B et C), ainsi que d'autres agents transmissibles par le sang (microbes, parasites) qui peuvent mettre en danger la vie des malades. Si une anomalie est détectée, l'unité prélevée n'est pas transfusée. L'EFS vous informe personnellement et vous précise si vous pouvez ou non poursuivre vos dons de sang.

Comment est organisé votre don du sang ?

A chacune des étapes de votre don, vous serez reçu par des professionnels de l'EFS qui répondront, si vous le souhaitez, à toutes vos questions.

- 1 - Vous êtes accueilli(e) et inscrit(e),
- 2 - Vous remplissez un questionnaire,
- 3 - Vous rencontrez le médecin pour l'entretien pré-don,
- 4 - Vous effectuez votre don de sang,
- 5 - Vous êtes accueilli(e) dans l'espace repos où une collation vous est offerte.

Où donner son sang ?

Directement à l'Etablissement Français du sang, situé près de l'hôpital, 145 avenue de Buros à Pau.

Tél. 05 59 92 49 04

Dans les lieux de collectes mobiles proches de votre domicile (Bruges, Nay, Coarraze, Bénéjacq...) où l'EFS se déplace plusieurs fois par an.

SAUVER DES VIES HUMAINES !

Qui peut donner son sang, dans quelles conditions ?

Outre des conditions médicales précises vérifiées par le médecin de l'EFS pendant l'entretien préalable, les personnes pouvant donner leur sang sont :

- **les femmes de 18 à 65 ans**, 3 fois par an maximum, en respectant un délai de 2 mois entre chaque don,
- **les hommes de 18 à 65 ans**, 5 fois par an maximum, en respectant un délai de 2 mois entre chaque don.

A Bruges, comment ça se passe ?

Une équipe mobile de l'EFS se déplace à Bruges 2 ou 3 fois par an. Elle s'installe dans la salle d'Asile où elle est accueillie par le responsable local de l'association pour le don du sang bénévole de Pau et Béarn.

La collecte se déroule le matin, entre 7 heures et 10 heures.

En 2008, trois collectes sont programmées à Bruges :

vendredi 28 mars

mercredi 23 juillet

jeudi 30 octobre

Les donneurs de Bruges Capbis Mifaget, d'Asson et des environs sont en général une cinquantaine à se retrouver à la salle d'Asile pour partager un moment de générosité désintéressée et de convivialité.

Le don du sang est un acte bénévole, généreux, sécurisé, indispensable pour satisfaire les besoins croissants des hôpitaux et ainsi sauver de nombreuses vies humaines.

Le responsable local, Pierre Aubuchou (tél. 05 59 71 03 59), est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



UN CORBEAU DANS LA REGION

Vous savez certainement que le corbeau fait partie des espèces protégées.

Malheureusement quand cet animal se sert de ses plumes pour les plonger dans l'encre de la calomnie et rédiger des lettres anonymes il devient tout à fait indésirable.

Je suis au regret de vous dire que ce sujet est d'actualité. En effet nous avons le très désagréable privilège d'être avec mon épouse les destinataires de lettres anonymes. Le pluriel est important puisqu'il signifie que les envois sont espacés dans le temps et qu'ils se répètent. C'est tout à fait désagréable.

Ces lettres jettent leur dévolu sur un de nos amis membre du conseil municipal. Je ne sais pourquoi il peut faire l'objet de tant d'imprécations ? Est ce pour son engagement communal ou est ce parce qu'il fait partie de nos amis ?

Je voudrais tout de même dire à ce détestable volatile :

- Que ces agissements proches du harcèlement peuvent être réprimés par la justice si on en découvre l'auteur.
- Que nous avons une trop haute opinion de nos amis pour pouvoir être déstabilisés dans notre appréciation par quelques propos infamants.
- Que l'argent qu'il dépense en timbre est inutile, il vaudrait mieux en faire don à la LPO (ligue de protection des oiseaux), au moins c'est déductible des impôts.

Philippe Caussé



Siège social :

4 quartier Padouen Bignaou
64800 BRUGES CAPBIS MIFAGET

Présidente : Françoise GADY-LARROZE
Téléphone : 05 59 71 09 69
Mail : f.gady-larroze@netcourrier.com

Vice-Président : Pierre AUBUCHOU
Téléphone : 05 59 71 03 59
Mail : pierre.aubuchou@tele2.fr

Secrétaire : Dominique RANNOU
Téléphone : 05 59 71 05 96
Mail : rannoud@netcourrier.com

Secrétaire-adjointe : Catherine GADIOU
Téléphone : 05 59 71 06 49
Mail : lizykat@gmail.com

Trésorier : Philippe CAUSSE
Téléphone : 05 59 71 10 23
Mail : pcausse@wanadoo.fr

Trésorier-adjoint : Jean Michel GADY-LARROZE
Téléphone : 05 59 71 09 69
Mail : jm.gady-larroze@wanadoo.fr

Réalisation du journal :
Catherine GADIOU

RENDEZ-VOUS 2008

**Avril : conférence débat sur la Laïcité,
avec projection d'un film**

**Avril : conférence débat sur
l'alimentation : « se nourrir
raisonnablement en famille » ou les OGM**

16 Mai : 6ème Choralies de Mifaget

**Juin : l'IMMORTELLE : randonnée
cyclotouristique, suivie d'une soirée
béarnaise**

Août : soirée des adhérents de BVA

**Et nos soirées
PRINTEMPS
ET AUTOMNE**

**A tout moment
Informez-vous sur notre site**

<http://bva-bcm.asso.fr>

Juste un an et plus de 2700 visiteurs à ce jour !

**La page « Situation politique/CR des
séances du Conseil Municipal »
est très intéressante par ces temps d'élections !**

ADHESION 2008

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Adresse électronique pour recevoir les infos par Internet :

Joindre un chèque de 10 € par adhésion ou 5 € pour les jeunes et les chômeurs à l'ordre de l'Association